



Conseil de Paris
Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

Vœu relatif à la fin des expositions et salons animaliers dans des lieux dont la Ville de Paris est propriétaire, et déposé par Maud Lelièvre et les élus du groupe MoDem, Démocrates et Écologistes

Considérant que le Code civil reconnaît, depuis 2015, les animaux comme des « êtres vivants doués de sensibilité » ;

Considérant que la stratégie issue des travaux de la mission « Animal en ville » a été adoptée par le Conseil de Paris, le 19 novembre 2018 ;

Considérant que les préconisations de la mission « Animal en ville » ne mentionnent pas l'interdiction des salons animaliers dans les lieux dont la Ville est propriétaire mais qu'elles comprennent notamment « le respect du bien-être animal dans les autorisations d'activités délivrées par la Ville » et « la lutte contre les abandons et les achats impulsifs d'animaux » ;

Considérant néanmoins que, hors période-Covid, la Ville de Paris continue d'autoriser la tenue d'expositions et de salons animaliers dans des lieux dont elle est propriétaire, à l'image du salon "Animal Expo" qui se déroule chaque année au Parc Floral ;

Considérant que les moyens mis en œuvre pour assurer le bien-être des animaux exposés, tels que la présence de vétérinaires, ne sauraient suffire à compenser les éléments constitutifs du stress des animaux (lumière vive, présence de nombreuses personnes, podiums d'exposition, etc.)

Considérant que les expositions ou les salons animaliers qui exposent et proposent à la vente des animaux incitent à l'achat compulsif, une des sources principales des abandons massifs d'animaux de compagnie, et donc en contradiction avec les préconisations de la mission "Animal en ville" ;

Considérant que le Conseil de Paris a ainsi adopté un vœu en février 2021 contre la marchandisation des animaux en décidant de fermer le Marché aux Oiseaux ;

Considérant que, pour un site dont la Ville est propriétaire, la convention signée entre la Ville de Paris et son délégataire autorise la Ville à intervenir sur la programmation ;

Considérant que la Ville peut dès maintenant agir sur le sujet, y compris en période-Covid pendant laquelle les salons ne sont pas autorisés, en prévision de la réouverture des lieux recevant du public ;

Considérant, enfin, le vœu du groupe UDI-MoDem, déposé au Conseil de Paris de décembre 2017, relatif au bien-être animal et demandant que la Ville interdise sur son territoire tout cirque détenant des animaux sauvages ;

Maud Lelièvre et les élus du groupe MoDem, Démocrates et Écologistes demandent que la Ville de Paris :

- N'autorise plus d'exposition ou de salon d'animaux vivants sur tous les sites dont elle est propriétaire ou gestionnaire.